

L'Assemblée législative, élue le 25 mai 1955, est la 48^e législature de l'Île-du-Prince-Édouard et la 23^e depuis la confédération. Elle se compose de 30 membres élus pour un mandat statutaire de cinq ans et représentant 15 districts électoraux. La moitié des membres de l'Assemblée législative sont élus par les propriétaires. Chaque district élit un conseiller (élection par les propriétaires) et un membre de l'Assemblée (élection par le suffrage universel).

Le premier ministre touche \$6,000 par année, tandis que chaque ministre du Cabinet, sauf deux, reçoit \$4,000; le ministre de l'Éducation et celui de la Santé reçoivent \$3,000. Chaque membre de l'Assemblée touche \$1,000 pour chaque session à laquelle il assiste et un supplément de \$500, libre d'impôt, à titre d'indemnité de dépenses. Le président de l'Assemblée bénéficie d'un supplément de \$400 et d'un autre de \$200, libre d'impôt, à titre d'indemnité de dépenses. Le chef de l'Opposition touche un supplément de \$800 et un autre de \$200, libre d'impôt, pour dépenses se rattachant à l'exercice des ses fonctions officielles.

15.—Législatures et premiers ministres de l'Île-du-Prince-Édouard, 1935-1955, et ministère, 30 juin 1955

Législatures, 1935-1955¹

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
23 juill. 1935	18 ^e assemblée générale.....	5	25 sept. 1935	21 avril 1939
18 mai 1939	19 ^e assemblée générale.....	4	20 mars 1940	20 août 1943
15 sept. 1943	20 ^e assemblée générale.....	4	15 fév. 1944	27 Oct. 1947
11 déc. 1947	21 ^e assemblée générale.....	5	24 fév. 1948	30 mars 1951
26 avril 1951	22 ^e assemblée générale.....	6	23 oct. 1951	27 avril 1955
25 mai 1955	23 ^e assemblée générale.....	2		

¹ Voici les ministères, de 1935 à 1955: 19^e, assermenté le 14 octobre 1933, sous la direction de l'hon. W. J. P. Mac-Millan; 20^e, assermenté le 15 août 1935, sous la direction de l'hon. W. M. Lea; 21^e, assermenté le 14 janvier 1936, sous la direction de l'hon. T. A. Campbell; 22^e, assermenté le 11 mai 1943, sous la direction de l'hon. J. Walter Jones; 23^e, assermenté le 25 mai 1953, sous la direction de l'hon. A. W. Matheson. ² La législature n'avait pas encore débuté le 30 juin 1955.

Vingt-troisième ministère

(Position des partis aux dernières élections générales, le 25 mai 1955; 27 libéraux et 3 conservateurs progressistes.)

NOTE.—Les ministres figurent avec la date de leur nomination initiale et avec celle de leur nomination au ministère dont ils détiennent actuellement le portefeuille, même si un nouveau ministère a été formé à la suite de la nomination d'un nouveau premier ministre. La date de la nomination du ministre n'est pas nécessairement celle de son assermentation comme tel.

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale	Nomination au poste actuel
Premier ministre, procureur et avocat général, président du Conseil exécutif.....	L'hon. ALEXANDER W. MATHESON	11 mai 1943	15 juin 1955
Ministre des Travaux publics, de l'Industrie et des Ressources naturelles.....	L'hon. DOUGALD MAC KINNON.....	16 sept. 1939	15 juin 1955
Ministre du Travail et du Bien-être social.....	L'hon. W. F. ALAN STEWART.....	18 mai 1944	15 juin 1955
Ministre de l'Agriculture.....	L'hon. EUGENE CULLEN.....	16 avril 1949	15 juin 1955
Ministre de l'Éducation.....	L'hon. KEIR CLARK.....	16 juin 1951	15 juin 1955
Secrétaire et trésorier provincial.....	L'hon. B. EARLE MAC DONALD.....	25 mai 1953	15 juin 1955
Ministre de la Voirie.....	L'hon. J. GEORGE MAC KAY.....	18 janv. 1955	15 juin 1955
Ministre de la Santé.....	L'hon. M. LORNE BONNELL.....	15 juin 1955	15 juin 1955
Ministre d'État.....	L'hon. EDWARD P. FOLEY.....	10 juin 1954	15 juin 1955

Sous-section 3.—Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de la Chambre d'assemblée.

L'honorable M. Alistair Fraser, lieutenant-gouverneur au 30 juin 1955, a été nommé le 1^{er} septembre 1952. On trouvera la liste des lieutenants-gouverneurs depuis la confédération à la page 91 de l'Annuaire de 1951.